

L'Examen Périodique Universel (EPU)



Qu'est ce que l'EPU ?

L'Examen périodique universel (EPU) est un mécanisme unique, créé en 2006, qui permet d'examiner périodiquement la situation des Droits humains dans les 193 États membres des Nations unies (ONU).

Le but de ce mécanisme est d'améliorer la situation des droits de l'homme dans tous les pays et de limiter leurs violations. L'EPU est un mécanisme qui joue un rôle central dans la promotion et la protection des droits de l'Homme par son caractère démocratique, interactif et transparent.

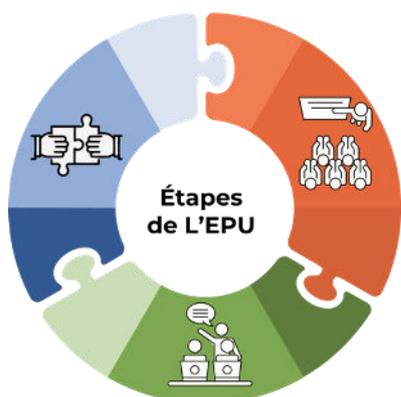
L'examen de la situation des droits humains de tous les États membres de l'ONU s'effectue **par leurs pairs**, tous les **quatre ans et demi**. Les examens ont lieu dans le cadre d'une discussion interactive entre l'État examiné et les autres États membres des Nations unies. L'EPU repose sur le **principe d'égalité de traitement** de tous les pays.

Quel sont les apports de l'EPU?

Aucun autre mécanisme universel de ce genre n'existe à l'heure actuelle. S'il est parfois confondu avec les examens des états par les Comités onusiens, il se différencie par la nature du contrôle qui est global et porte sur tout ce qui se rapporte aux droits de humains. À l'inverse, les Comités d'experts effectuent un contrôle de l'application de telle ou telle thématique par un Etat partie à une Convention, c'est donc un contrôle spécifique. L'EPU est donc complémentaire aux examens effectués par les comités d'experts des Nations unies.

Il n'existe pas véritablement de sanction directe infligée aux États pour non respect des droits de l'homme constaté lors de l'EPU. Il s'agit plutôt de faire un « état des lieux » de tous les pays. Cela permet aussi des échanges afin d'encourager à mettre en place des solutions. De plus, l'intérêt réside dans l'image que le pays renvoie lorsqu'il est désigné comme portant atteinte à certains droits humains, ou au contraire, lorsqu'il est remarqué pour bonnes pratiques. Enfin, les travaux réalisés lors de l'EPU peuvent servir d'appui dans d'autres mécanismes de contrôle qui sont, quant à eux, potentiellement contraignants. En cas de non-coopération persistante d'un État à l'EPU, c'est le Conseil des droits de l'homme qui décide des mesures à prendre.

Les étapes de l'EPU



1

Préparation à l'examen

Rapport sur la mise en œuvre des recommandations

2

Entre l'examen et d'adoption

L'Etat sous examen reçoit les recommandations et indique sa position sur celles-ci

3

Mise en œuvre des recommandations

L'Etat examinés et les autres parties prenantes nationales mettent en œuvre les recommandations

L'EPU, la France et le handicap

Les premier, deuxième, et troisième EPU de la France ont eu lieu respectivement en avril 2008, janvier 2013 et janvier 2018. La situation des droits de l'homme en France a été examinée pour la quatrième fois, dans le cadre de l'EPU du Conseil des droits de l'homme des Nations unies le 1er mai 2023, à Genève. Dans les prochains mois, la France devra répondre à ces recommandations et indiquer celles qu'elle accepte avant l'adoption du rapport final, en septembre 2023.

L'EPU est l'occasion de porter la défense des droits des personnes en situation de handicap. En ce qui concerne la France, en 2018, l'EPU faisait l'état d'atteintes importantes aux droits humains en ce qui concerne la discrimination et la situation des personnes handicapées. Lors de l'établissement du rapport sur la France, certains acteurs de la société civile (exemple : APF France handicap) et Autorités administratives indépendantes (comme le CNCDH) ont adressé des recommandations. L'ONU a consolidé ces contributions et synthétisé les constats.

En mai 2023 s'est déroulé la phase des questions entre les états, durant laquelle plus de 350 questions ont été posées et principalement sur la discrimination. Il y a une trentaine de questions sur l'emploi, le problème de définition du handicap et sur la situation des enfants handicapés. On remarque que ce sujet est toujours central.

La phase finale se situe entre septembre et octobre 2023. La France devra répondre aux interrogations de l'ONU et faire part des mesures qu'elle envisage de prendre.

Les supports de l'EPU

L'EPU s'appuie sur une série de ressources émanant des parties prenantes et des textes de référence :

Ressources émanant des parties prenantes

- Le rapport national fourni par l'Etat examiné
- La compilation d'informations des Nations unies (contenant des informations provenant des rapports des organes de traités et des procédures spéciales ainsi que des équipes de pays des Nations unies et d'autres entités des Nations unies)
- Le résumé des communications des parties prenantes (contenant des informations fournies par les institutions nationales des droits de l'homme, les organisations de la société civile et les mécanismes régionaux des droits de l'homme).

Textes de référence

- La Charte des Nations unies
- La Déclaration universelle des droits de l'homme
- Les instruments relatifs aux droits de l'homme auxquels l'État est partie
- Les promesses et engagements volontaires des États, y compris ceux pris lors de la présentation de leur candidature à l'élection au Conseil des droits de l'homme
- Le droit international humanitaire applicable.

**POUR ALLER
PLUS LOIN ...**

[Site des Nations unies sur l'EPU](#)

[Rapport de la France](#)

[Résumé des communications des parties prenantes pour la France](#)

[Compilation des informations de l'ONU](#)

Exemple de contributions de parties prenantes à l'EPU : [Contribution APF France handicap](#)

[Directives pour rédiger une contribution](#)

Conseil Français des personnes Handicapées pour les affaires
Européennes et internationales (CFHE)

www.cfhe.org - delegationpermanente@cfhe.org



@cfhe_europe